



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 2 juin 2020
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2018/0216(COD)

8409/20
ADD 1

AGRI 161
AGRILEG 58
AGRIFIN 39
AGRISTR 35
AGRIORG 37
CODEC 432
CADREFIN 109

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
N° doc. Cion:	9645/18 + COR 1 + ADD 1
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des règles relatives à l'aide aux plans stratégiques devant être élaborés par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (les "plans stratégiques relevant de la PAC") et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil <i>- Suggestions rédactionnelles de la présidence (annexes I, II, III, X, XII, [X])</i>

Delegations will find in the Annex the consolidated Croatian Presidency drafting suggestions on Annexes I, II, III, X, XII and [X] of the abovementioned proposal.

Compared to the Commission proposal, the added text is marked in **bold and underlined** and [...] is used for deleted text.

The Presidency would like to bring to the attention of delegations the following remarks on

Annex I:

- The column "Annual performance clearance – OUTPUT" is not horizontally linked to the column "Assessment of the performance of the policy (multi-annual) - IMPACT" and "Performance review - RESULT". Therefore, the list of output indicators is to be considered as independent from the lists of impact and result indicators.
- The columns "Assessment of the performance of the policy (multi-annual) - IMPACT" and "Performance review - RESULT" are horizontally linked. Therefore, it is to be stressed that there is a correspondence between impact and result indicators.
- The Croatian Presidency suggests that, when finalising Annex I, the column "Annual performance clearance – OUTPUT" is moved and placed under the column "Assessment of the performance of the policy (multi-annual) – IMPACT", just before "CONTEXT INDICATORS" to avoid possible confusion regarding the horizontal linkages of specific columns. The Croatian Presidency has refrained from introducing this suggestion at this stage to avoid that the required formatting prevents from seeing clearly the previous changes made in this column.
- The Croatian Presidency highlights the necessity for further detailed discussions on the result and output indicators fiches, but also on the context and impact indicators fiches. This discussion should take place among experts for monitoring and evaluation (in the Commission *ad-hoc* expert group) before agreeing on the final titles of the indicators in Annexes I and XII.
- Questions related to methodological details such as data collecting, calculation formulas, types of interventions concerned, related monitoring indicators, the necessity and feasibility of potential sub-indicators, are to be elaborated in the indicators fiches. Having carefully considered the numerous technical questions received from delegations, the Croatian Presidency encourages the continuation of work on such aspects in the appropriate venue, for instance the Commission expert group as it was the case over the last months.

ANNEXE I

INDICATEURS D'IMPACT, DE RÉSULTAT, DE CONTEXTE* ET DE RÉALISATION, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7**

<p>Évaluation de la performance de la politique (pluriannuelle) – IMPACT</p> <p>Objectifs et leurs indicateurs d'impact respectifs.*</p>	<p>Examen [...] des performances - RÉSULTAT*</p> <p><u>Sur la base des interventions soutenues par la PAC</u> <u>uniquement</u>¹</p>	<p>Apurement annuel des performances - RÉALISATION</p> <p>[...] <u>T</u>ypes d'interventions et leurs indicateurs de réalisation.*</p>
--	---	--

<p><u>Objectif transversal de l'UE: Modernisation</u></p>	<p>Indicateurs <u>d'impact</u></p>	<p>Indicateurs de résultat*</p> <p>[...]</p>	<p><u>[...] Type(s) d'interventions</u></p>	<p>Indicateurs de réalisation</p>
<p><u>Moderniser le secteur en [...] favorisant les connaissances, l'innovation et la</u></p>	<p>I.1 Partager les connaissances et l'innovation: Part du budget de la PAC destinée au partage des connaissances et à l'innovation</p>	<p>R.1^{EP} Améliorer les performances à travers les connaissances et l'innovation: [...] <u>Nombre de personnes [...] bénéficiant</u> d'une aide en matière de conseil, de formation et d'échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du <u>PEI</u> ou à <u>d'autres groupes/actions de coopération</u> [...].</p>	<p>[...] [...]</p> <p><u>Coopération (art. 71)</u></p>	<p>O.1 Nombre de groupes opérationnels PEI</p>

¹ Les indicateurs de résultat qui sont obligatoires pour l'examen des performances sont signalés par ^{EP}.

* Le "principe de non-double comptabilisation" doit être décrit explicitement dans les fiches sur les indicateurs.

<p>numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation</p>		<p>R.2 Établir un lien entre conseil et systèmes de connaissances: [...] Nombre de conseillers intégrés au sein des <u>systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (SCIA)*</u> [...]</p> <p>R.3 Numériser l'agriculture: Part des <u>exploitations</u> [...] bénéficiant d'une aide en matière de technologies agricoles <u>numériques</u> au titre de la PAC</p>	<p>[...]</p>
---	--	---	--------------

* Le comptage doit être simplifié, pour ne comptabiliser que le nombre de conseillers, et non la quantité de l'aide.

Objectifs spécifiques de l'UE	Indicateurs d'impact	Indicateurs de résultat [...]	[...] Type d'interventions	Indicateurs de réalisation (par intervention)
Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire	I.2 Réduire les disparités de revenus: Évolution du revenu agricole par rapport à l'économie en général	R.4^{EP} Établir un lien entre l'aide au revenu et les normes et bonnes pratiques: Part de la <u>superficie agricole utile (SAU)</u> couverte par une aide au revenu et soumise à la conditionnalité	[...]	[...]
	I.3 Réduire la variabilité du revenu agricole: Évolution du revenu agricole I.4 Soutenir un revenu agricole viable: Évolution du niveau de revenu agricole par [...] <u>type d'exploitation</u> (par rapport à la moyenne dans l'agriculture) I.5 Contribuer à l'équilibre territorial: Évolution du revenu agricole dans les zones soumises à des contraintes naturelles (par rapport à la moyenne)	R.5 Gestion des risques: Part des exploitations qui disposent d'outils de gestion des risques <u>bénéficiant d'une aide</u> au titre de la PAC R.6 Redistribution aux petites exploitations agricoles: Pourcentage de <u>paiements directs</u> additionnels par hectare pour les exploitations éligibles d'une taille inférieure à la moyenne (par rapport à la moyenne) R.7 Renforcer le soutien aux exploitations situées dans les zones qui ont des besoins spécifiques: Pourcentage de soutien additionnel par hectare dans les zones qui ont des besoins supérieurs (par rapport à la moyenne)	[...] <u>Aide de base au revenu pour un développement durable (art. 17)</u> <u>Paiement en faveur des petits agriculteurs (art. 25)</u> <u>Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (art. 27)</u>	O.4 Nombre d'hectares relevant d'[...] <u>une aide de base au revenu</u> O.5 Nombre de bénéficiaires [...] de [...] [...] <u>paiements en faveur des petits agriculteurs</u> O.6 Nombre d'hectares faisant l'objet [...] d'une aide <u>complémentaire</u> au revenu pour les jeunes agriculteurs [...]

			<u>Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable (art. 26)</u>	<u>O.6 bis</u> Nombre d'hectares relevant d'une aide redistributive complémentaire au revenu
			<u>Programmes pour le climat et l'environnement (art. 28)</u>	<u>O.6 ter</u> Nombre d'unités (ha ou unités de gros bétail) relevant de programmes écologiques
Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation	I.6 Accroître la productivité de l'agriculture: Productivité totale des facteurs <u>dans l'agriculture</u>	R.8 Cibler les exploitations dans des secteurs <u>spécifiques</u> [...] : Part des exploitations bénéficiant d'une aide couplée <u>au revenu et d'autres interventions sectorielles</u> en vue d'améliorer la compétitivité, la durabilité ou la qualité	Gestion des risques [...] (art. 70) Interventions sectorielles (art. 39 à 63)	O.8 Nombre [...] <u>d'unités</u> couvertes par des instruments [...] de gestion des risques <u>financés par la PAC</u>

	<p>I.7 Maîtriser le commerce agroalimentaire: Importations et exportations agroalimentaires</p>	<p>R.9^{EP} Modernisation des exploitations agricoles: Part des [...] exploitations recevant une aide à l'investissement pour la restructuration et la modernisation, y compris pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources</p> <p>x</p>	<p>Gestion des risques [...] (art. 70)</p>	<p>O.8 bis Nombre de fonds de mutualisation pour la gestion des risques agricoles, climatiques et sanitaires recevant un soutien au titre du Feader (par type de risques)</p>
			<p>Aide couplée au revenu (art. 29)</p>	<p>O.9 Nombre d'hectares bénéficiant d'une aide couplée au revenu</p> <p>O.10 Nombre d'animaux bénéficiant d'une aide couplée au revenu</p>

<p>Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur</p>	<p>I.8 Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne agroalimentaire: Valeur ajoutée des producteurs primaires dans la chaîne agroalimentaire</p>	<p>R.10^{EP} Améliorer l'organisation de la chaîne d'approvisionnement: Part des [...] exploitations participant à des groupements de producteurs, des organisations de producteurs [...] et des systèmes de qualité <u>soutenus par la PAC</u></p> <p>R.11 Concentration de l'offre: Part de la valeur de la production commercialisée par les organisations de producteurs <u>ou les groupements de producteurs sectoriels</u> mettant en œuvre des programmes opérationnels*</p>	<p>x</p>	<p>x</p>
<p>Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, ainsi qu'aux énergies durables</p>	<p>I.9 Renforcer [...] la résilience de l'agriculture au changement climatique: [...] <u>Indicateur de progrès de la résilience du secteur agricole</u></p> <p>I.10 Contribuer à l'atténuation du changement climatique: [...] Émissions de <u>gaz à effet de serre</u> (GES) provenant de l'agriculture</p> <p>I.11 Favoriser la séquestration du carbone: [...] Teneur <u>des terres agricoles</u> en carbone organique</p>	<p>R.12^{EP} Atténuation du changement climatique <u>et a[...]daptation à celui-ci:</u> Part de la <u>superficie</u> [...] agricole <u>utile (SAU) et/ou des unités de gros bétail (UGB)</u> bénéficiant d'une <u>aide en vue de réduire les émissions de GES et d'ammoniac, maintenant/renforçant le stockage du carbone, y compris</u> les engagements visant à améliorer l'adaptation au <u>changement</u> climatique (<u>avec une ventilation entre atténuation et adaptation</u>)</p> <p>[...]</p> <p>[...] [...]</p> <p>R.15 Énergie verte provenant de l'agriculture et de la sylviculture et d'autres sources renouvelables: <u>Aide aux investissements</u> dans la capacité de production d'énergie renouvelable, y compris la bio-énergie (en <u>mégawatts</u>)</p>	<p>[...] <u>Zones soumises à des contraintes</u> naturelles [...] <u>ou spécifiques</u> (art. 66)</p>	<p>O.11 Nombre d'hectares recevant un [...] <u>soutien pour les zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques</u> ([...] <u>toutes les</u> catégories)</p>
			<p><u>Zones soumises à des désavantages spécifiques résultant de certaines exigences obligatoires</u> (art. 67)</p>	<p>O.12 Nombre d'hectares bénéficiant d'une aide au titre de Natura 2000 [...]</p> <p>O.12 bis Nombre d'hectares <u>bénéficiant d'une aide au titre de</u> la directive-cadre sur l'eau</p>
			<p>[...] Engagements en matière d'environnement [...] <u>et de climat</u> [...] <u>et autres</u></p>	<p>O.13 Nombre d'hectares (en exploitation agricole) couverts par des engagements en matière d'environnement/de climat qui vont au-delà des exigences obligatoires</p> <p>O.14 Nombre d'hectares (en</p>

* Des lignes directrices spécifiques de la Commission seraient requises en ce qui concerne la manière d'effectuer la planification pour cet indicateur de résultat.

	<p><u>I.12 Accroître l'utilisation des énergies durables dans l'agriculture:</u> Production d'énergie renouvelable issue de l'agriculture et de la sylviculture</p>	<p>[...]</p> <p><u>R16 bis Investissements liés au climat: Part des exploitations bénéficiant d'une aide à l'investissement au titre de la PAC contribuant à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, et à la production d'énergies renouvelables ou de biomatériaux</u></p> <p><u>R.17 Terres boisées: [...] Part des terres occupées bénéficiant d'une aide au boisement [...] (y compris l'agroforesterie) et au reboisement</u></p> <p><u>R.17 bis Aide à l'investissement dans le secteur forestier: Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier</u></p>	<p><u>engagements en matière de gestion (art. 65)</u></p> <p>exploitation sylvicole) couverts par des engagements en matière d'environnement/de climat qui vont au-delà des exigences obligatoires</p> <p><u>O.14 bis Nombre d'unités autres que des hectares couverts par des engagements en matière d'environnement/de climat qui vont au-delà des exigences obligatoires</u></p> <p><u>O.15</u> Nombre d'hectares bénéficiant d'une aide à l'agriculture biologique</p> <p><u>O.15 bis Nombre d'unités autres que des hectares bénéficiant d'une aide à l'agriculture biologique</u></p>
--	---	---	---

Objectifs spécifiques de l'UE	Indicateurs d'impact	Indicateurs de résultat (sur la base des interventions soutenues par la PAC uniquement)	Grand type d'intervention	Indicateurs de réalisation (par intervention)
<p>Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air</p>	<p>I.13 Réduire l'érosion des sols: Pourcentage de terres agricoles en situation d'érosion modérée ou sévère des sols [...]</p> <p>I.14 Améliorer la qualité de l'air: [...] Émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture</p> <p>I.15 Améliorer la qualité de l'eau: Bilan nutritif brut sur les terres agricoles</p> <p>I.16 Réduire le lessivage des nutriments: Nitrates dans les eaux souterraines [...]</p>	<p>R.18^{EP} [...] Gestion efficace des ressources: Part de la superficie agricole utile (SAU) [...] faisant l'objet d'engagements en matière de gestion [...] contribuant à la gestion efficace de ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air [...]</p> <p>[...]</p> <p>[...]</p> <p>[...]</p>	<p><u>Engagements en matière d'environnement et de climat et autres engagements en matière de gestion (art. 65) Interventions sectorielles (art. 60 bis)</u></p> <p><u>Engagements en matière d'environnement et de climat et autres engagements en matière de gestion (art. 65)</u></p>	<p>O.16 Nombre d'unités de gros bétail couvertes par une aide en faveur du bien-être animal, de la santé animale ou de mesures de biosécurité renforcées</p> <p>O.17 Nombre [...] d'unités en faveur des ressources génétiques</p>

	<p>I.17 Réduire la pression sur les ressources en eau: Indice d'exploitation des ressources en eau Plus (WEI+)</p>	<p>[...]</p> <p><u>R.22 bis Performance environnementale dans le secteur de l'élevage: Part des unités de gros bétail (UGB) faisant l'objet d'engagements bénéficiant d'une aide en vue d'améliorer la durabilité environnementale</u></p> <p><u>R.23 Investissements liés à [...] l'environnement [...] :</u> Part des exploitations [...] <u>bénéficiant d'une aide à l'investissement au titre de la PAC</u> liée à la protection des [...] <u>ressources naturelles</u></p> <p><u>R.23 bis Performances liées à l'environnement/au climat grâce à des investissements dans les zones rurales: Nombre d'opérations contribuant aux objectifs de durabilité environnementale, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales</u></p> <p><u>R.24 Performances liées à l'environnement/au climat grâce aux connaissances:</u> [...] <u>Nombre</u> de [...] <u>personnes</u> [...] <u>bénéficiant de</u> conseils, de formations, <u>d'échanges de connaissances soutenus au titre de la PAC</u> liés aux performances environnementales et climatiques</p>	<p>Investissements (art. 68)</p> <p><u>O.18</u> Nombre d'<u>opérations ou d'unités</u> bénéficiant d'une aide en faveur d'investissements productifs dans les exploitations <u>qui reçoivent un soutien au titre du Feader</u></p> <p><u>O.18 bis</u> Nombre d'<u>opérations ou d'unités</u> bénéficiant d'une aide en faveur d'investissements <u>non productifs dans les exploitations qui reçoivent un soutien au titre du Feader</u></p> <p><u>O.18</u> Nombre d'infrastructures locales <u>et de services locaux</u> bénéficiant d'une aide <u>qui reçoivent un soutien au titre du Feader</u></p> <p><u>O.20</u> Nombre d'<u>opérations ou d'unités</u> bénéficiant d'une aide en faveur d'investissements non productifs <u>en dehors des exploitations qui reçoivent un soutien au titre du Feader</u></p> <p><u>O.21</u> Nombre d'<u>opérations ou d'unités</u> effectuant des investissements productifs en dehors des exploitations <u>qui reçoivent un soutien au titre du Feader</u></p>
--	---	--	---

Objectifs spécifiques de l'UE	Indicateurs d'impact	Indicateurs de résultat [...]	Grand type d'intervention	Indicateurs de réalisation (par intervention)
<p>Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages</p>	<p>I.18 Accroître les populations d'oiseaux en milieu agricole: Indice des populations d'oiseaux en milieu agricole</p> <p>I.19 Renforcer la protection de la biodiversité: Pourcentage des espèces et habitats d'intérêt communautaire liés à l'agriculture qui connaissent une tendance stable ou à la hausse</p>	<p>[...]</p> <p>R.26 Protection des écosystèmes forestiers: Part des terres forestières faisant l'objet d'une gestion forestière durable et d'engagements [...] visant à soutenir la préservation des paysages, la biodiversité et les services écosystémiques</p>	<p><u>Installation</u> [...] <u>des jeunes agriculteurs, des jeunes entreprises rurales et développement des petites exploitations (art. 69)</u></p>	<p>O.22 Nombre de jeunes agriculteurs recevant une aide à l'installation au titre du Feader</p> <p>O.23 Nombre [...] d'entreprises rurales recevant une aide à l'installation</p> <p><u>O.23 bis</u> Nombre de petites exploitations recevant un soutien au développement au titre du Feader</p>
	<p>I.20 Améliorer la fourniture de services écosystémiques: Part de la SAU comportant des particularités topographiques</p>	<p>R.27^{EP} Préservation des habitats et des espèces: Part [...] <u>de la superficie agricole utile (SAU)</u> faisant l'objet d'engagements en matière de gestion en faveur de la conservation ou de la restauration de la biodiversité</p> <p><u>R.27 bis Investissements liés à la biodiversité: Part des exploitations bénéficiant d'une aide à l'investissement au titre de la PAC contribuant à la biodiversité</u></p>	<p>Coopération (art. 71)</p>	<p>O.24 Nombre de groupements/organisations de producteurs bénéficiant d'une aide <u>recevant un soutien au titre du Feader</u></p> <p>O.25 Nombre [...] de bénéficiaires recevant une aide pour participer à des systèmes de qualité officiels au titre du Feader</p>

		<p>R.28 Soutenir Natura 2000: Part de [...] la superficie totale Natura 2000 <u>relevant des engagements Natura 2000 [...] mise en place et financée au titre du Feeder</u></p> <p>[...]</p>		<p>O.26 Nombre <u>d'opérations ou d'unités bénéficiant d'une aide en faveur</u> du renouvellement générationnel</p> <p>O.27 Nombre de stratégies de développement local (Leader) <u>bénéficiant d'une aide</u></p> <p>O.28 Nombre d'autres <u>opérations ou unités</u> [...] de coopération <u>bénéficiant d'une aide au titre du Feeder</u> (hors PEI indiqués au point O.1)</p>
<p><u>Attirer et soutenir les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales</u></p>	<p>I.21 Attirer les jeunes agriculteurs: Évolution du nombre de nouveaux <u>chefs d'exploitation</u></p>	<p>R.30^{EP} Renouvellement générationnel: Nombre de [...] <u>bénéficiaires</u> qui s'installent [...] avec le soutien de la PAC</p>	<p>Échange de connaissances et information (art. 72)</p>	<p>O.29 Nombre d'<u>opérations ou d'unités</u> [...] [...] <u>de formation et de conseil qui reçoivent un soutien au titre du Feeder</u></p>

Objectifs spécifiques de l'UE	Indicateurs d'impact	Indicateurs de résultat [...]	Grand type d'intervention	Indicateurs de réalisation (par intervention)
<p>Promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité des sexes, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable;</p>	<p>I.22 Contribuer à la création d'emplois dans les zones rurales: Évolution du taux d'emploi dans les zones [...] rurales</p>	<p>R.31 Croissance et emploi dans les zones rurales: Nouveaux emplois <u>faisant l'objet d'une aide</u> dans des projets bénéficiant d'une aide</p>		<p><u>O.29 bis Nombre de plans, d'études ou d'actions de sensibilisation soutenus par le FEADER</u></p>
	<p>I.23 Contribuer à la croissance dans les zones rurales: Évolution du PIB par habitant dans les zones [...] rurales</p>	<p><u>R.31 bis^{EP} Couverture LEADER: Part de la population rurale couverte par les stratégies de développement local*</u></p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
	<p>I.24 Une PAC plus équitable: [...] Répartition des aides de la PAC</p>	<p>R.32 Développement de la bioéconomie rurale: Nombre d'entreprises du secteur de la bioéconomie ayant reçu une aide <u>au titre de la PAC</u> pour leur développement</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
	<p>I.25 Promouvoir l'inclusion rurale: Évolution de l'indice de pauvreté dans les zones rurales</p>	<p>R.33 Numériser l'économie rurale: <u>Part de la</u> population rurale couverte par une stratégie Villages intelligents bénéficiant d'une aide</p> <p>R.34 Connecter l'Europe rurale: Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC^{**}</p>	<p><u>Types d'interventions sectoriels (art. 39 à 63)</u></p>	<p><u>O.33 Nombre de groupements/d'organisations de producteurs (ou d'associations d'organisations de producteurs) établissant un fonds/programme opérationnel</u></p>

* Des lignes directrices spécifiques de la Commission seraient requises en ce qui concerne la manière d'effectuer la planification pour cet indicateur de résultat et, éventuellement, d'autres indicateurs de résultat liés à l'initiative LEADER.

** Une méthodologie commune précise est requise pour cet indicateur.

		[...]	
<p>Améliorer la réponse du secteur agricole européen aux attentes sociétales en matière d'alimentation et de santé, notamment en matière d'alimentation saine [...] et nutritive issue d'une production durable, ainsi qu'en ce qui concerne les déchets alimentaires et le bien-être animal</p>	<p>I.26 Limiter l'utilisation d'anti[...]microbiens chez [...] les animaux d'élevage: Ventes/utilisation d'antimicrobiens chez les animaux producteurs de denrées alimentaires</p> <p>I.27 Utilisation durable des pesticides: [...] Risques et effets des pesticides**</p> <p>I.28 Répondre à la demande du consommateur en denrées alimentaires de qualité: Valeur de la production couverte par des systèmes de qualité de l'UE [...] et de la production biologique</p>	<p>R.36 Limiter l'utilisation d'antibiotiques: Part des unités de gros bétail concernée par des mesures visant à limiter l'utilisation d'antibiotiques (prévention/réduction) et recevant une aide</p> <p>R.37^{EP} Utilisation durable des pesticides: Part [...] de la superficie agricole utile (SAU) concernée par des mesures spécifiques bénéficiant d'une aide qui conduisent à une utilisation durable des pesticides afin de réduire les risques et les effets des pesticides</p> <p>R.38 Améliorer le bien-être des animaux: Part des unités [...] couverte par des actions bénéficiant d'une aide visant à améliorer le bien-être animal</p> <p>R.39 Agriculture biologique: Part de la superficie agricole utile (SAU) bénéficiant d'un soutien de la PAC en vue du maintien de l'agriculture biologique ou de la conversion à l'agriculture biologique</p>	<p>Interventions sectorielles (art. 49)</p> <p>O.34 Nombre d'actions de promotion et d'information, et surveillance du marché recevant un soutien au titre du FEAGA</p> <p>O.34 bis Nombre d'actions ou d'unités recevant un soutien dans le secteur vinicole</p> <p>O.35 Nombre d'actions ou d'unités en faveur de la préservation/de l'amélioration de l'apiculture</p>

** La plupart des indicateurs d'impact sont déjà collectés par d'autres moyens (statistiques européennes, JRC, AEE, etc.) et utilisés dans le cadre d'autres actes législatifs de l'UE ou ODD. La fréquence de la collecte de données n'est pas toujours annuelle et il pourrait y avoir 2/3 ans de retard. ** Directive sur l'utilisation durable des pesticides*

** Valeurs servant de résultats. Données communiquées annuellement par les États membres afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs qu'ils ont établis dans les plans stratégiques relevant de la PAC.*

**Données notifiées annuellement concernant les dépenses qu'ils ont déclarées.*

***L'aide fournie aux groupes opérationnels dans le cadre du PEI relève des dispositions relatives à la coopération.*

*** INDICATEURS DE CONTEXTE

	<u>N° de l'indicateur</u>	<u>Indicateur de contexte</u>
<u>Habitants:</u>	<u>C.01</u>	<u>Effectif de la population</u>
	<u>C.02</u>	<u>Densité de population</u>
	<u>C.03</u>	<u>Pyramide des âges de la population</u>
<u>Superficie totale</u>	<u>C.04</u>	<u>Superficie totale</u>
	<u>C.05</u>	<u>Occupation des sols</u>
<u>Marché du travail</u>	<u>C.06</u>	<u>Taux d'emploi en milieu rural</u>
	<u>C.07</u>	<u>Taux de chômage en milieu rural</u>
	<u>C.08</u>	<u>Emploi (par secteur, type de région, activité économique)</u>
<u>Économie</u>	<u>C.09</u>	<u>PIB par habitant</u>
	<u>C.10</u>	<u>Taux de pauvreté</u>
	<u>C.11</u>	<u>Valeur ajoutée brute par secteur, type de région, dans l'agriculture et pour les producteurs primaires</u>
<u>Exploitations et agriculteurs</u>	<u>C.12***</u>	<u>Exploitations agricoles (fermes)</u>
	<u>C.13</u>	<u>Main-d'œuvre agricole</u>
	<u>C.14</u>	<u>Pyramide des âges des chefs d'exploitation</u>
	<u>C.15</u>	<u>Formation agricole des chefs d'exploitation</u>
	<u>C.16</u>	<u>Nouveaux chefs d'exploitation</u>

	<u>N° de l'indicateur</u>	<u>Indicateur de contexte</u>
<u>Terres agricoles</u>	<u>C.17***</u> <u>C.18</u> <u>C.19</u> <u>C.20</u> <u>C.21</u>	<u>Surface agricole</u> <u>Terres irriguées</u> <u>Exploitations dans les zones Natura 2000</u> <u>Zones soumises à des contraintes naturelles et à d'autres contraintes spécifiques</u> <u>Terres agricoles comportant des particularités topographiques</u>
<u>Animaux d'élevage</u>	<u>C.22</u> <u>C.23</u>	<u>Unités de gros bétail</u> <u>Densité de bétail</u>
<u>Revenus agricoles et d'exploitation</u>	<u>C.24</u> <u>C.25</u> <u>C.26</u> <u>C.27</u>	<u>Revenu des facteurs agricoles</u> <u>Comparaison du revenu agricole et du coût de la main d'œuvre non agricole</u> <u>Revenu d'exploitation par type d'exploitation, région, taille d'exploitation, dans les zones soumises à des contraintes naturelles et à d'autres contraintes spécifiques</u> <u>Formation brute de capital fixe en agriculture</u>
<u>Productivité agricole</u>	<u>C.28</u> <u>C.29</u>	<u>Productivité totale des facteurs dans l'agriculture</u> <u>Productivité de la main d'œuvre dans l'agriculture, la sylviculture et l'industrie agroalimentaire</u>
<u>Échanges agricoles</u>	<u>C.30</u>	<u>Importations et exportations agricoles</u>
<u>Autres activités lucratives</u>	<u>C.31</u>	<u>Infrastructures touristiques</u>

	<u>N° de l'indicateur</u>	<u>Indicateur de contexte</u>
<u>Pratiques agricoles</u>	<u>C.32</u>	<u>Surface agricole en agriculture biologique</u>
	<u>C.33</u>	<u>Intensité de l'agriculture</u>
	<u>C.34</u>	<u>Valeur de la production couverte par des systèmes de qualité de l'UE</u>
<u>Biodiversité</u>	<u>C.35</u>	<u>Indice des populations d'oiseaux en milieu agricole</u>
	<u>C.36</u>	<u>Pourcentage des espèces et habitats d'intérêt communautaire liés à l'agriculture qui connaissent une tendance stable ou à la hausse</u>
<u>Eau</u>	<u>C.37</u>	<u>Utilisation de l'eau en agriculture</u>
	<u>C.38</u>	<u>Qualité de l'eau</u>
		<u>Bilan nutritif brut - azote</u>
		<u>Bilan nutritif brut - phosphore</u>
		<u>Nitrates dans les eaux souterraines</u>
<u>Sol</u>	<u>C.39</u>	<u>Teneur des terres agricoles en carbone organique</u>
	<u>C.40</u>	<u>Érosion du sol par l'eau</u>
<u>Énergie</u>	<u>C.41</u>	<u>Production d'énergie renouvelable issue de l'agriculture et de la sylviculture</u>
	<u>C.42</u>	<u>Utilisation d'énergie dans l'agriculture, la sylviculture et l'industrie agroalimentaire</u>

	<u>N° de l'indicateur</u>	<u>Indicateur de contexte</u>
<u>Climat</u>	<u>C.43*</u>	<u>Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture</u>
	<u>C.44**</u>	<u>Indicateur de progrès de la résilience du secteur agricole</u>
	<u>C.45</u>	<u>Pertes agricoles directes en raison de catastrophes</u>
<u>Air</u>	<u>C.46*</u>	<u>Émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture</u>
<u>Santé</u>	<u>C.47</u>	<u>Ventes d'antimicrobiens pour les animaux producteurs de denrées alimentaires</u>
	<u>C.48</u>	<u>Risques et effets des pesticides</u>

* Les valeurs communiquées par la Commission européenne devraient être jointes aux unités de mesure pertinentes de manière à ce que les indicateurs de contexte communs à tous les États membres puissent faire l'objet d'une comparaison objective.

** Le caractère composite de cet indicateur soulève des questions; sa conception se fonde sur deux indicateurs de contexte (C.39 et C.40), ce qui soulève des questions méthodologiques qui devront être traitées au sein du groupe d'experts GREXE.

*** La définition du dénominateur n'est pas jugée suffisamment précise; cette question sera traitée au sein du groupe d'experts GREXE.

ANNEXE II

SOUTIEN INTERNE DE L'OMC CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boîte verte")
Aide de base au revenu pour un développement durable	Titre III, chapitre 2, section 1, sous-section 2	5 (si la mise en œuvre n'est pas fondée sur des droits au paiement) 6 (si la mise en œuvre est fondée sur des droits au paiement)
Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable	Titre III, chapitre 2, section 1, sous-section 3	5 (si la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante n'est pas fondée sur des droits au paiement) 6 (si la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante est fondée sur des droits au paiement)
Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	Article 27	5 (si la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante n'est pas fondée sur des droits au paiement) 6 (si la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante est fondée sur des droits au paiement)

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boite verte")
Programmes pour le climat et l'environnement "Programmes écologiques"	Article 28, paragraphe 6, point a)	5 (si [...] la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante n'est pas fondée sur des droits au paiement) 6 (si [...] la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante est fondée sur des droits au paiement) [...]
<u>Programmes pour le climat et l'environnement ("programmes écologiques")</u>	<u>Article 28, paragraphe 6, point b)</u>	<u>12</u>
Fruits et légumes – investissements	Article 43, paragraphe 1, point a)	2, 11 ou 12
Fruits et légumes – recherche et production expérimentale	Article 43, paragraphe 1, point b)	2

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boite verte")
Fruits et légumes – production biologique	Article 43, paragraphe 1, point c)	12
Fruits et légumes – production intégrée	Article 43, paragraphe 1, point d),	12
Fruits et légumes – conservation des sols et renforcement du carbone dans les sols	Article 43, paragraphe 1, point e)	12
Fruits et légumes – création et préservation des habitats ou entretien de l'espace naturel	Article 43, paragraphe 1, point f)	12
Fruits et légumes – économies d'énergie et efficacité énergétique, énergies renouvelables	Article 43, paragraphe 1, point g)	11 ou 12
Fruits et légumes – résilience à l'égard des parasites	Article 43, paragraphe 1, point h)	2, 11 ou 12
Fruits et légumes – utilisation et gestion de l'eau	Article 43, paragraphe 1, point i)	2 ou 11
Fruits et légumes – réduction de la production de déchets et gestion des déchets	Article 43, paragraphe 1, point j)	11 ou 12

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boite verte")
Fruits et légumes – transport et stockage	Article 43, paragraphe 1, point k)	11
Fruits et légumes – adaptation au changement climatique et atténuation de ce changement	Article 43, paragraphe 1, point l)	11 ou 12
Fruits et légumes – systèmes de qualité	Article 43, paragraphe 1, point m) et article 43, paragraphe 2, point j)	2
Fruits et légumes – promotion et communication	Article 43, paragraphe 1, point n)	2
Fruits et légumes – services de conseil et assistance technique	Article 43, paragraphe 1, point o)	2
Fruits et légumes – formation et échange de bonnes pratiques	Article 43, paragraphe 1, point p)	2
Fruits et légumes – fonds de mutualisation	Article 43, paragraphe 2, point a)	8
Fruits et légumes – investissements	Article 43, paragraphe 2, point b)	11
Fruits et légumes – replantation de vergers	Article 43, paragraphe 2, point c)	8
Fruits et légumes – accompagnement	Article 43, paragraphe 2, point h)	2

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boite verte")
Fruits et légumes – mise en œuvre et gestion des protocoles phytosanitaires des pays tiers	Article 43, paragraphe 2, point i)	2
Fruits et légumes – services de conseil et assistance technique	Article 43, paragraphe 2, point k)	2
Apiculture – assistance technique	Article 49, paragraphe 1, point a)	2
Apiculture – lutte contre les agresseurs et les maladies de la ruche	Article 49, paragraphe 1, point b)	2
Apiculture – soutien aux laboratoires	Article 49, paragraphe 1, point d),	2
Apiculture – programmes de recherche	Article 49, paragraphe 1, point f)	2
Apiculture – surveillance du marché	Article 49, paragraphe 1, point g)	2
Apiculture – amélioration de la qualité des produits	Article 49, paragraphe 1, point h)	2

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boite verte")
Vin – restructuration et reconversion	Article 52, paragraphe 1, point a)	8
Vin – investissements dans les installations de transformation et l'infrastructure de vinification	Article 52, paragraphe 1, point b)	11
Vin – investissements dans l'innovation	Article 52, paragraphe 1, point e)	11
Vin – actions d'information	Article 52, paragraphe 1, point g)	2
Vin – promotion	Article 52, paragraphe 1, point h)	2
Vin – coûts administratifs des fonds de mutualisation	Article 52, paragraphe 1, point i)	2
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – investissements, recherche et production expérimentale	Article 60, paragraphe 1, point a)	2, 11 ou 12
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – services de conseil et assistance technique	Article 60, paragraphe 1, point b)	2

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boite verte")
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – formation et échange de bonnes pratiques	Article 60, paragraphe 1, point c)	2
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – production biologique	Article 60, paragraphe 1, point d)	12
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – transport et stockage durables	Article 60, paragraphe 1, point e)	2 ou 12
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – promotion et communication	Article 60, paragraphe 1, point f)	2
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – systèmes de qualité	Article 60, paragraphe 1, point g)	2

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boîte verte")
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – système de traçabilité et de certification	Article 60, paragraphe 1, point h)	2
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – fonds de mutualisation	Article 60, paragraphe 2, point a)	2 ou 8
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – investissements dans la gestion des volumes	Article 60, paragraphe 2, point b)	11
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – replantation de vergers	Article 60, paragraphe 2, point d)	8
Engagements en matière d'environnement et de climat et autres engagements en matière de gestion	Article 65	12
Zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques [...]	Article[...] 66 [...]	13

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boite verte")
<u>Zones soumises à des désavantages spécifiques résultant de certaines exigences obligatoires</u>	<u>Article 67</u>	<u>13</u>
Investissements	Article 68	11 <u>ou 8</u>
Coopération	Article 71	2
Échange de connaissances et information	Article 72	2

ANNEXE III

[...] CONDITIONNALITÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11: OBJECTIFS, NORMES ET EXIGENCES

ERMG: exigences réglementaires en matière de gestion

BCAE: normes relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres

Domaines	Thème principal	Exigences et normes		Principal objectif de la norme
Climat et environnement	Changement climatique (atténuation et adaptation)	BCAE 1	Maintien de prairies permanentes sur la base d'un ratio de prairie permanente par rapport à la surface agricole <u>au niveau national, régional, sous-régional, au niveau du groupe d'exploitations ou de l'exploitation. Ce ratio ne diminue pas de plus de 5 % par rapport à l'année de référence 2015.</u>	<i>Mesure de sauvegarde générale contre la conversion vers d'autres usages agricoles afin de préserver les stocks de carbone</i>
		BCAE 2	Protection [...] <u>minimale</u> des zones humides et des tourbières <u>au plus tard en 2024</u>	<i>Protection des sols riches en carbone</i>
		BCAE 3	Interdiction du brûlage du chaume, sauf pour des raisons phytosanitaires	<i>Maintien des niveaux de matière organique des sols</i>
	Eau	ERMG 1	Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau: article 11, paragraphe 3, point e), et article 11, paragraphe 3, point h), en ce qui concerne les exigences obligatoires de contrôle des sources diffuses de pollution par les phosphates	
		ERMG 2	Directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (JO L 375 du 31.12.1991, p. 1): articles 4 et 5	
		BCAE 4	Établissement de bandes tampons le long des cours d'eau ²	<i>Protection des cours d'eau contre la pollution et le ruissellement</i>

² Les bandes tampons BCAE doivent respecter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones vulnérables désignées en vertu de l'article 3, paragraphe 2, de la directive 91/676/CEE, au moins les exigences relatives aux conditions d'épandage des fertilisants près des cours d'eau visées au point A 4) de l'annexe II de la directive 91/676/CEE, à appliquer conformément aux programmes d'action établis par les États membres conformément à l'article 5, paragraphe 4, de la directive 91/676/CEE.

Domaines	Thème principal	Exigences et normes		Principal objectif de la norme
		[...]	[...]³	[...]
	Sol (protection et qualité)	BCAE 6	Gestion du travail du sol <u>ou autres techniques de culture appropriées afin de limiter</u> [...] le risque de dégradation des sols, en tenant compte de la déclivité	<i>Gestion minimale de la terre reflétant les conditions locales spécifiques en vue de limiter l'érosion</i>
		BCAE 7	[...] [...] <u>Couverture minimale des sols</u> pendant les périodes <u>et sur les surfaces</u> les plus sensibles	<i>Protection des sols pendant <u>les périodes et sur les surfaces les plus sensibles</u> [...]</i>
		BCAE 8	Rotation des cultures <u>ou autres pratiques visant à préserver le potentiel des sols, telles que la diversification des cultures</u>	<i>Préserver le potentiel des sols</i>
	Biodiversité et paysages (protection et qualité)	ERMG 3	Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 20 du 26.1.2010, p. 7): Article 3, paragraphe 1, article 3, paragraphe 2, point b), article 4, paragraphes 1, 2 et 4	
		ERMG 4	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L 206 du 22.7.1992, p. 7): article 6, paragraphes 1 et 2	

³ [...]

Domaines	Thème principal	Exigences et normes	Principal objectif de la norme
		BCAE 9 <ul style="list-style-type: none"> Part minimale des [...] terres arables consacrée à: <ul style="list-style-type: none"> i) des éléments non productifs ou ii) des cultures dérobées ou des plantes fixant l'azote, cultivées sans produits phytopharmaceutiques Maintien des particularités topographiques Interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de nidification et de reproduction des oiseaux À titre facultatif, mesures destinées à éviter les espèces végétales envahissantes 	<i>Maintien des zones ou des éléments non productifs afin d'améliorer la biodiversité dans les exploitations</i>
		BCAE 10 <p>Interdiction de convertir ou de labourer des prairies permanentes [...] désignées comme prairies permanentes écologiquement sensibles sur des sites Natura 2000.</p>	<i>Protection des habitats et des espèces</i>
Santé publique, santé animale et santé végétale	Sécurité des denrées alimentaires	ERMG 5 <p>Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (JO L 31 du 1.2.2002, p. 1):</p> <p>Articles 14 et 15, article 17, paragraphe 1⁴, et articles 18, 19 et 20</p>	
		ERMG 6 <p>Directive 96/22/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'interdiction de l'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances β-agonistes dans les spéculations animales, et abrogeant les directives 81/602/CEE, 88/146/CEE et 88/299/CEE (JO L 125 du 23.5.1996, p. 3):</p> <p>Article 3, points a), b), d) et e), et articles 4, 5 et 7</p>	

⁴ Mis en œuvre notamment par:

- l'article 14 du règlement (CE) n° 470/2009 et l'annexe du règlement (UE) n° 37/2010;
- le règlement (CE) n° 852/2004: article 4, paragraphe 1, et annexe I, partie A [section II, paragraphe 4, points g), h), j), paragraphe 5, points f) et h), et paragraphe 6; section III, paragraphe 8, points a), b), d) et e), et paragraphe 9, points a) et c)],
- le règlement (CE) n° 853/2004: article 3, paragraphe 1, et annexe III, section IX, chapitre 1 [I-1 b, c, d, e; I-2 a (i, ii, iii), b (i, ii), c; I-3; I-4; I-5; II-A 1, 2, 3, 4; II-B 1(a, d), 2, 4 (a, b)], annexe III, section X, chapitre 1, paragraphe 1;
- le règlement (CE) n° 183/2005: article 5, paragraphe 1, et annexe I, partie A (I-4 e, g; II-2 a, b, e), article 5, paragraphe 5, et annexe III (sous la rubrique "ALIMENTATION", point 1 intitulé "Entreposage", première et dernière phrases, et point 2 intitulé "Distribution", troisième phrase), article 5, paragraphe 6, et
- le règlement (CE) n° 396/2005: Article 18

Domaines	Thème principal	Exigences et normes		Principal objectif de la norme	
	Identification et enregistrement des animaux	1 [...]	[...] [...]		
		[...]	[...] [...]		
		[...]	[...] [...]		
	Maladies animales	[...]	[...] [...]		
		[...]	[...] [...]		
	Produits phytopharmaceutiques	ERMG 12	Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil (JO L 309 du 24.11.2009, p. 1): Article 55, première et deuxième phrases		
		ERMG 13	Directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (JO L 309 du 24.11.2009, p. 71): article 5, paragraphe 2, et article 8, paragraphes 1 à 5 Article 12 en ce qui concerne les restrictions à l'utilisation de pesticides dans des zones protégées définies sur la base de la directive-cadre sur l'eau et de la législation Natura 2000. Article 13, paragraphes 1 et 3 concernant la manipulation et le stockage des pesticides et l'élimination des résidus.		

Domaines	Thème principal	Exigences et normes		Principal objectif de la norme
Bien-être animal	Bien-être animal	ERMG 14	Directive 2008/119/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des veaux (JO L 10 du 15.1.2009, p. 7): articles 3 et 4	
		ERMG 15	Directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs (JO L 47 du 18.2.2009, p. 5): Articles 3 et 4	
		ERMG 16	Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages (JO L 221 du 8.8.1998, p. 23): Article 4	

ANNEXE X

MONTANTS MINIMAUX RÉSERVÉS POUR L'OBJECTIF "ATTIRER ET SOUTENIR LES JEUNES AGRICULTEURS ET FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LES ZONES RURALES" VISÉS À L'ARTICLE [...]6, POINT g)

(prix courants, en EUR)

<i>Année civile</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027 et les années suivantes</i>
<i>Belgique</i>	9 712 079	9 712 079	9 712 079	9 712 079	9 712 079	9 712 079	9 712 079
<i>Bulgarie</i>	15 475 439	15 644 780	15 814 121	15 983 462	16 152 803	16 322 144	16 322 144
<i>République tchèque</i>	16 776 886	16 776 886	16 776 886	16 776 886	16 776 886	16 776 886	16 776 886
<i>Danemark</i>	16 922 490	16 922 490	16 922 490	16 922 490	16 922 490	16 922 490	16 922 490
<i>Allemagne</i>	96 462 159	96 462 159	96 462 159	96 462 159	96 462 159	96 462 159	96 462 159
<i>Estonie</i>	3 354 430	3 453 356	3 552 281	3 651 206	3 750 131	3 849 057	3 849 057
<i>Irlande</i>	23 278 766	23 278 766	23 278 766	23 278 766	23 278 766	23 278 766	23 278 766

<i>Année civile</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027 et les années suivantes</i>
<i>Grèce</i>	37 120 578	37 120 578	37 120 578	37 120 578	37 120 578	37 120 578	37 120 578
<i>Espagne</i>	94 203 434	94 346 677	94 489 919	94 633 162	94 776 404	94 919 647	94 919 647
<i>France</i>	142 955 739	142 955 739	142 955 739	142 955 739	142 955 739	142 955 739	142 955 739
<i>Croatie</i>	6 886 800	7 354 228	7 354 228	7 354 228	7 354 228	7 354 228	7 354 228
<i>Italie</i>	71 203 710	71 203 710	71 203 710	71 203 710	71 203 710	71 203 710	71 203 710
<i>Chypre</i>	935 002	935 002	935 002	935 002	935 002	935 002	935 002
<i>Lettonie</i>	5 992 672	6 165 893	6 339 113	6 512 334	6 685 555	6 858 775	6 858 775
<i>Lituanie</i>	10 216 405	10 494 645	10 772 885	11 051 125	11 329 365	11 607 604	11 607 604
<i>Luxembourg</i>	642 620	642 620	642 620	642 620	642 620	642 620	642 620
<i>Hongrie</i>	24 395 393	24 395 393	24 395 393	24 395 393	24 395 393	24 395 393	24 395 393
<i>Malte</i>	90 150	90 150	90 150	90 150	90 150	90 150	90 150

<i>Année civile</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027 et les années suivantes</i>
<i>Pays-Bas</i>	14 077 407	14 077 407	14 077 407	14 077 407	14 077 407	14 077 407	14 077 407
<i>Autriche</i>	13 296 391	13 296 391	13 296 391	13 296 391	13 296 391	13 296 391	13 296 391
<i>Pologne</i>	59 459 556	60 071 486	60 683 415	61 295 345	61 907 274	62 519 203	62 519 203
<i>Portugal</i>	11 693 003	11 865 375	12 037 746	12 210 118	12 382 490	12 554 862	12 554 862
<i>Roumanie</i>	37 123 452	37 664 232	38 205 012	38 745 792	39 286 572	39 827 352	39 827 352
<i>Slovénie</i>	2 581 053	2 581 053	2 581 053	2 581 053	2 581 053	2 581 053	2 581 053
<i>Slovaquie</i>	7 676 128	7 771 499	7 866 870	7 962 242	8 057 613	8 152 985	8 152 985
<i>Finlande</i>	10 119 993	10 155 679	10 191 365	10 227 051	10 262 736	10 298 422	10 298 422
<i>Suède</i>	13 455 218	13 459 695	13 464 172	13 468 649	13 473 126	13 477 604	13 477 604

ANNEXE XII

RAPPORTS FONDÉS SUR UN ENSEMBLE RESTREINT D'INDICATEURS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 128

Indicateurs pour le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)
et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

Objectifs	Ensemble restreint d'indicateurs
Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire;	[...] <u>R.4 Établir un lien entre l'aide au revenu et les normes et bonnes pratiques: Part de la superficie agricole utile (SAU) couverte par une aide au revenu et soumise à la conditionnalité</u>
	[...]
Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation	R.9 Modernisation des exploitations agricoles: Part des [...] <u>exploitations</u> recevant une aide à l'investissement pour la restructuration et la modernisation, y compris pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources
Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur	R.10 Améliorer l'organisation de la chaîne d'approvisionnement: Part des [...] exploitations participant à des groupements de producteurs, des organisations de producteurs [...] et des systèmes de qualité <u>soutenus par la PAC</u>
Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, ainsi qu'au développement des énergies durables;	[...] <u>R.12 Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci : Part de la superficie agricole utile (SAU) et/ou des unités de gros bétail (UGB) bénéficiant d'une aide en vue de réduire les émissions de GES et d'ammoniac, maintenant/renforçant le stockage du carbone, y compris les engagements visant à améliorer l'adaptation au changement climatique (avec une ventilation entre atténuation et adaptation)</u>

Objectifs	Ensemble restreint d'indicateurs
Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles, telles que l'eau, les sols et l'air;	<p>[...]</p> <p>[...]</p> <p><u>R.18 [...] Gestion efficace des ressources: Part de la superficie agricole utile (SAU) faisant l'objet d'engagements en matière de gestion contribuant à la gestion efficace de ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air</u></p>
Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages	<p>R.27 Préservation des habitats et des espèces: Part [...] <u>de la superficie agricole utile (SAU)</u> faisant l'objet d'engagements en matière de gestion en faveur de la conservation ou de la restauration de la biodiversité</p>
Attirer <u>et soutenir</u> les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales	<p>R.30 Renouvellement générationnel: Nombre de [...] <u>bénéficiaires</u> qui s'installent [...] avec le soutien de la PAC</p>
Promouvoir l'emploi, la croissance, <u>l'égalité des sexes</u> , l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable;	<p>[...]</p> <p>[...]</p> <p><u>R.31 bis Couverture LEADER: Part de la population rurale couverte par les stratégies de développement local</u></p>

Objectifs	Ensemble restreint d'indicateurs
<p>Améliorer la réponse du secteur agricole européen aux attentes sociétales en matière d'alimentation et de santé, notamment en matière d'alimentation saine [...] <u>et nutritive issue d'une production durable, ainsi qu'en ce qui concerne les déchets alimentaires et le bien-être animal</u></p>	<p>[...]</p> <p><u>R.37 Utilisation durable des pesticides: Part de la superficie agricole utile (SAU) concernée par des mesures spécifiques bénéficiant d'une aide qui conduisent à une utilisation durable des pesticides afin de réduire les risques et les effets des pesticides</u></p>
<p><u>Moderniser le secteur en favorisant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation</u></p>	<p><u>R.1 Améliorer les performances à travers les connaissances et l'innovation: Part des personnes bénéficiant d'une aide en matière de conseil, de formation, d'échange de connaissances ou de participation à des groupes opérationnels du PEI ou à d'autres groupes/actions de coopération afin d'améliorer les performances en matière économique, environnementale, climatique et d'utilisation efficace des ressources.</u></p>

ANNEXE [X]

Liste des produits visés à l'article 39, point f), du présent règlement

<u>Code NC //</u>	<u>Description</u>
<u>ex 0101</u>	<u>Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants:</u>
	<u>- Chevaux</u>
<u>0101 21 00</u>	<u>-- Reproducteurs de race pure (a):</u>
<u>0101 29</u>	<u>-- Autres:</u>
<u>0101 29 10</u>	<u>--- Destinés à la boucherie⁵</u>
<u>0101 29 90</u>	<u>--- Autres</u>
<u>0101 30 00</u>	<u>- Ânes</u>
<u>0101 90 00</u>	<u>- Autres</u>
<u>ex 0103</u>	<u>Animaux vivants de l'espèce porcine:</u>
<u>0103 10 00</u>	<u>- Reproducteurs de race pure (b)</u>
<u>ex 0106</u>	<u>Autres animaux vivants:</u>
<u>0106 14 10</u>	<u>- Lapins domestiques</u>
<u>ex 0106 19 00</u>	<u>-- Autres: rennes et cerfs</u>
<u>0106 33 00</u>	<u>-- Autruches; émeus (<i>Dromaius novaehollandiae</i>)</u>
<u>0106 39 10</u>	<u>--- Pigeons</u>

⁵ L'admission dans cette sous-position est subordonnée aux conditions prévues par les dispositions pertinentes de l'Union (voir articles 291 à 300 du règlement (CEE) n° 2454/93 de la Commission).

<u>0106 39 80</u>	<u>--- Autres oiseaux</u>
<u>ex 0205 00</u>	<u>Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées</u>
<u>ex 0208</u>	<u>Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés:</u>
<u>ex 0208 10 10</u>	<u>-- Viande de lapins domestiques</u>
<u>ex 0208 90 10</u>	<u>-- Viande de pigeons domestiques</u>
<u>ex 0208 90 30</u>	<u>-- Viande de gibier, autre que de lapins ou de lièvres</u>
<u>ex 0208 90 60</u>	<u>-- Viande de rennes</u>
<u>ex 0407</u>	<u>Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits:</u>
<u>0407 19 90</u>	<u>- Fertilisés, autres que de volailles</u>
<u>0407 29 90</u>	<u>- Autres œufs frais, autres que de volailles</u>
<u>0407 90 90</u>	<u>- Autres œufs, autres que de volailles</u>
<u>0701</u>	<u>Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré</u>
<u>ex 0713</u>	<u>Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés:</u>
<u>ex 0713 10</u>	<u>- Pois (<i>Pisum sativum</i>):</u>
<u>0713 10 90</u>	<u>-- Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>ex 0713 20 00</u>	<u>- Pois chiches:</u>
	<u>-- Autres que destinés à l'ensemencement</u>
	<u>- Haricots (<i>Vigna spp., Phaseolus spp.</i>):</u>

- ex 0713 31 00 -- Haricots des espèces *Vigna mungo* (L) Hepper ou *Vigna radiata* (L) Wilczek:
- Autres que destinés à l'ensemencement
- ex 0713 32 00 -- Haricots "petits rouges" (haricots Adzuki) (*Phaseolus* ou *Vigna angularis*):
- Autres que destinés à l'ensemencement
- ex 0713 33 -- Haricots communs (*Phaseolus vulgaris*):
- 0713 33 90 --- Autres que destinés à l'ensemencement
- ex 0713 34 00 -- Pois Bambara (Pois de terre) (*Vigna subterranea* ou *Voandzeia subterranea*)
- Autres que destinés à l'ensemencement
- ex 0713 35 00 -- Dolique à œil noir (Pois du Brésil, Niébé) (*Vigna unguiculata*):
- Autres que destinés à l'ensemencement
- ex 0713 39 00 -- Autres:
- Autres que destinés à l'ensemencement
- ex 0713 40 00 - Lentilles:
- Autres que destinés à l'ensemencement
- ex 0713 50 00 - Fèves (*Vicia faba* var. *major*) et féveroles (*Vicia faba* var. *equina* et *Vicia faba* var. *minor*):
- Autres que destinés à l'ensemencement
- ex 0713 60 00 - Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole (*Cajanus cajan*):
- Autres que destinés à l'ensemencement

<u>ex 0713 90 00</u>	<u>- Autres:</u>
	<u>- - Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>1201 90 00</u>	<u>Fèves de soja, même concassées, autres que de semence</u>
<u>1202 41 00</u>	<u>Arachides non grillées ni autrement cuites, en coques, autres que de semence</u>
<u>1202 42 00</u>	<u>Arachides non grillées ni autrement cuites, décortiquées, même concassées, autres que de semence</u>
<u>1203 00 00</u>	<u>Coprah</u>
<u>1204 00 90</u>	<u>Graines de lin, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1205 10 90</u>	<u>Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1205 90 00</u>	<u>Autres graines de navette ou de colza, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1206 00 91</u>	<u>Graines de tournesol décortiquées; en coques striées gris et blanc, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1206 00 99</u>	<u>Autres graines de tournesol, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1207 29 00</u>	<u>Graines de coton, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1207 40 90</u>	<u>Graines de sésame, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1207 50 90</u>	<u>Graines de moutarde, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1207 91 90</u>	<u>Graines d'œillette ou de pavot, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1207 99 91</u>	<u>Graines de chanvre, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>ex 1207 99 96</u>	<u>Autres graines et fruits oléagineux, même concassés, autres que destinés à l'ensemencement</u>

- ex 1211 Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés, à l'exception des produits répertoriés sous le code NC ex 1211 90 86 dans la partie IX;
- 1212 94 00 Racines de chicorées
- ex 1214 Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets:
- ex 1214 10 00 – Farine et agglomérés sous forme de pellets, de luzerne
– – – à l'exclusion de la luzerne séchée artificiellement à la chaleur ou de la luzerne autrement séchée et moulue
- ex 1214 90 - Autres:
- 1214 90 10 - - Betteraves fourragères, rutabagas et autres racines fourragères
- ex 1214 90 90 – – Autres, à l'exclusion:
– – – du sainfoin, du trèfle, des lupins, des vesces et des autres produits fourragers similaires déshydratés par séchage artificiel à la chaleur, à l'exclusion du foin et des choux fourragers ainsi que des produits contenant du foin
– – – du sainfoin, du trèfle, des lupins, des vesces, du mélilot, de la jarosse et de la serradelle, autrement séchés et moulus
- ex 2206 Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel, par exemple); mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non dénommées ni compris ailleurs:

ex 2206 00 31 à - Boissons fermentées autres que la piquette
ex 2206 00 89

5201 Coton, non cardé ni peigné
